

ARRETE DU MAIRE N°067
Du 31 mars 2026

Objet : Organisation de la Fête de Beltane du 24 au 26 avril 2026
Par l'association BT Collectif
Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de Saint-Paul en Cornillon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,
Vu la demande du 27 mars 2026 de l'association BT Collectif,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

L'association BT Collectif est autorisée à organiser du 24 au 26 avril 2026 la Fête de Beltane sur le terrain de foot situé à Saint-Paul. L'occupation du domaine public est accordée à compter du 21 avril et jusqu'au 26 avril 2026. Une place de stationnement allée du Val de Loire sera interdite au stationnement et destinée à entrepose des containers à déchets.

ARTICLE 2

Circulation, stationnement, signalisation.

Les aires de stationnement des véhicules pour les participants ainsi que les signalisations réglementaires seront à charge et sous la responsabilité de l'association BT Collectif.

L'association devra veiller à ce que les véhicules des participants à la manifestation n'entravent pas l'accès aux habitations des riverains ainsi que l'accès à l'EHPAD.

Les véhicules de secours, de police et de services devront pouvoir circuler sur la voie Allée du Val de Loire.

ARTICLE 3

Ces mesures de sécurité générales et particulières seront mises en œuvre par l'association BT Collectif organisatrice de cette manifestation.

ARTICLE 4

Notification du présent arrêté à l'association BT Collectif.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire ;
- Commissariat de Firminy ;
- Sapeurs-Pompiers de Firminy ;
- Police Municipale
- Monsieur THIAULT, services techniques communaux ;
- Patrick PERRIN, Adjoint au Maire
- Valérie ABRIAL, Conseillère Municipale
- Affichage sur le lieu de la manifestation ;
- Classement au registre des arrêtés ;

A Saint-Paul en Cornillon, le 31 mars 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE SAINT-PAUL en CORNILLON' and '42400 LOIRE'. The signature is written in a cursive style.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARRETE DU MAIRE N°068
Du 31 mars 2026

Objet : Organisation d'une course Back Yard par l'association BT Collectif le 25 avril 2026
Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de Saint-Paul en Cornillon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,
Vu la demande du 27 mars 2026 de l'association BT Collectif,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

L'association BT Collectif est autorisée à organiser une course la matinée du 25 avril 2026.
L'occupation du domaine public, allée du Val de Loire est accordée pour la matinée du 25 avril 2026.

ARTICLE 2

La voie Allée du Val de Loire ne sera pas fermée à la circulation.
Les véhicules de secours, de police et de services devront pouvoir circuler sur la voie Allée du Val de Loire.
La signalisation règlementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'association BT Collectif.

ARTICLE 3

Notification du présent arrêté à l'association BT Collectif.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Firminy ;
- Sapeurs-Pompiers de Firminy ;
- Police Municipale
- Monsieur THIAULT, services techniques communaux ;
- Patrick PERRIN, Adjoint au Maire
- Valérie ABRIAL, Conseillère Municipale
- Affichage sur le lieu de la manifestation ;
- Classement au registre des arrêtés ;

A Saint-Paul en Cornillon, le 31 mars 2026

Le Maire,
Sylvie FAYOLLE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de Saint-Paul en Cornillon' around the perimeter and '42240 U. C. 0951' in the center. The signature is a stylized, cursive script.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



République Française
Département de la Loire

MAIRIE DE SAINT PAUL EN CORNILLON

AUTORISATION D'OUVERTURE TARDIVE

Site Stade de foot St Paul

Je soussignée, Sylvie FAYOLLE, Maire de Saint-Paul en Cornillon, autorise l'association BT Collectif à prolonger à titre exceptionnel, jusqu'à 1 h du matin la soirée Beltane qui se déroulera le 25 avril 2026 sur le stade de foot à St Paul en Cornillon.

A Saint-Paul en Cornillon, le 31 mars 2026

Le Maire,

Sylvie FAYOLLE

